

tige, au Diocèse de Limoges, proche saint Leonard, d'où cet Ordre a pris son nom. Le premier Prieur & le Fondateur de l'Artige, fut le B. Marc de Venise, qui étant sorti de cette ville avec le B. Sebastien son neveu pour aller en devotion aux tombeaux de plusieurs Saints, vinrent à celui de S. Leonard, où aiant resolu de fixer leur demeure, ils furent entretenus pendant quelque tems par les aumônes des Chanoines. Ils bâtirent un Oratoire dans le lieu qu'on nomme encore aujourd'hui le vieil Artige, & le bienheureux Marc y pratiqua beaucoup de mortifications & d'austerités. Il étoit jour & nuit revêtu d'une cotte de maille, il jeûnoit continuellement, & affligeoit son corps de plusieurs manieres. Se voiant proche de la mort, il établit son neveu Superieur en sa place, & mourut faintement, mais l'on ne sçait point en quelle année. Le second Prieur de l'Artige après le bienheureux Marc fut son neveu Sebastien, qui eut pour successeur un homme simple & craignant Dieu, dont on ne sçait point le nom: se voiant maltraité par un Frere nommé Furchard, il sortit de l'Artige pour aller en Pelerinage à saint Jacques en Compostelle où il mourut. Le quatrième Prieur fut un nommé Jean Nautonner, auquel Helie de Horta succeda. Ce fut du tems de cet Helie que les Religieux abandonnerent leur demeure pour aller dans une autre qui fut appelée le grand Artige; ce qui se fit du consentement de Gerald Evêque de Limoges, qui, selon Messieurs de sainte Marthe, mourut l'an 1177. Ce Prieur fit bâtir l'Eglise, le Dortoir, le Refectoire, & fit porter dans ce nouveau Monastere les corps des BB. Marc & Sebastien; & si l'on veut ajouter foi à un nouveau Catalogue des Prieurs de ce Monastere, rapporté par le P. Labbe, les chevaux qui conduisoient les corps de ces Bienheureux, s'étant arrêtés dans le chemin, & n'aïant pas voulu marcher, le Prieur Helie commanda aux Bienheureux de se laisser porter, & ceux qui les conduisoient arriverent sans aucune difficulté au Grand-Artige. Helie eut pour successeur Pierre de Mantiac, & ce fut du tems de ce Prieur que Bernard de Favene Evêque de Limoges prit l'habit de l'Ordre de l'Artige du consentement du Pape; mais il ne renonça pas pour cela à l'Episcopat, aiant toujours gouverné le Diocèse de Limoges jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1216. Une ancienne Chronique des Evêques de Limoges qui est conservée dans les Archives de l'Eglise de saint Martial, mar-

Philip. Lab.
Biblioth.
tom. 1. & Al-
liance Chro-
nolog. de
l'Hist. sacrée
& profane
tom. 1. p. 614.